

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2018

20h

COMPTE RENDU

Etaient présents :

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Alain JOLIVOT, Lydia OEUVRARD, Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, Isabelle LENERAND, Hubert de BESOMBES, Ingrid BERBION, Gaston DUCHATEAU, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Suzette SAUVEGRAIN, Philippe ATTAGNANT.

Etaient absents :

Sylvie JULIÉ (donne pouvoir à Alain JOLIVOT), Patrick AFCHAIN (donne pouvoir à Corinne ANDRÉ-BAUCHET).

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2018

Monsieur le Maire propose de préciser deux rectificatifs :

- au point 4 : à la place de « ce fournisseur » il faut lire « le fournisseur MEDINGER »
- au point 7 : à la place de « en avoir délibéré, n'autorise à l'unanimité » il faut lire « en avoir délibéré, n'autorise pas à l'unanimité »

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2018 avec ces deux rectificatifs.

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2018 est approuvé à : 13 voix Pour, 2 abstentions (Sylvie JULIÉ, Gaston DUCHATEAU).

2. Modification des statuts de la Communauté de Communes des Sablons :

Monsieur le Maire expose l'adoption à l'unanimité du Conseil Communautaire lors de sa réunion du 20 juin dernier une nouvelle version des statuts intégrant les compétences en matière de création de parking dans les communes de moins de 500 habitants et la création de parcours santé sur les communes de Lormaison, Ivry le Temple et la Drenne. Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la modification des statuts de la Communauté de Communes des Sablons est décidée par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de la Communauté de Communes des Sablons (deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié au moins des communes représentant les deux tiers de la population).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les nouveaux statuts de la CCS.

3. Adhésion de la commune de Laboissière en Thelle à la C.C des Sablons :

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 20 juin dernier, a accepté la demande d'adhésion de la commune de Laboissière en Thelle à la CCS.

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette adhésion.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à la majorité 5 voix Pour, 10 abstentions (Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Alain JOLIVOT, Lydia OEUVRARD, Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, Isabelle LENERAND, Sylvie JULIÉ, Ingrid BERBION, Suzette SAUVEGRAIN) accepte l'adhésion de la commune de Laboissière en Thelle à la Communauté de Communes des Sablons.

4. Convention pour le Festival Contes d'automne 2018 :

Monsieur le Maire propose de signer cette convention. En effet le département de l'Oise organise pour la 19^{ème} année le festival « Contes d'Automne » proposé à toutes les bibliothèques municipales appartenant au réseau de la Médiathèque Départementale de l'Oise (MDO). Notre bibliothèque municipale participe depuis la création de cette manifestation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette convention.

5. Location de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire constate que des personnes n'honorent pas leur réservation de la salle des fêtes, sans en informer la municipalité. Cela est dommageable car la salle aurait pu être louée à une autre personne ou à une association. Afin de responsabiliser le locataire, Monsieur le Maire propose de demander des arrhes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de demander des arrhes à hauteur de 30% de la location (120€ pour un habitant de la commune et 270€ pour les extérieurs) pour toute location à partir du 1^{er} janvier 2019.

La commission Fêtes et Cérémonies statuera sur les remboursements relavant d'annulations en cas de force majeure.

QUESTIONS DIVERSES:

❖ L'EHPAD Quiétude :

Monsieur le Maire propose une motion pour soutenir la ville de Méru concernant la fermeture programmée de l'EHPAD Quiétude par l'ARS d'Ile-de-France.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer cette motion.

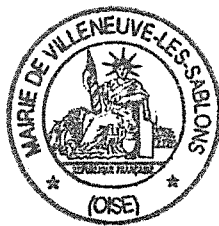
Monsieur le Maire demande au Conseil s'il y a d'autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.

QUESTIONS DU PUBLIC:

- Il est demandé de réaliser un test de la qualité de l'air sur l'ouest de la commune pour avoir des critères de comparaison afin de mieux déterminer l'impact que pourrait avoir la future usine de méthanisation sur Ivry-le-Temple. Monsieur le Maire a fait une demande en juillet à l'ARS des Hauts de France sans réponse à ce jour malgré une récente relance.
- Lotissement Inter génération : les travaux doivent commencer cette semaine.
- La future salle des fêtes : la CCS procède actuellement à l'appel d'offre concernant les marchés. Les travaux pourraient commencer avant la fin de l'année.
- La fibre optique : les travaux se réalisent actuellement pour une durée de deux mois. La commercialisation est prévue pour le second trimestre 2019.

A Villeneuve les Sablons, le 24/09/2018



Le Maire,

MAIRE ABSENT

C. NEVEU